

Consultation N°03/USDB1/2021

21 MARS 2021

Suite à l'annulation de la consultation N°02/USDB1/2020 du 24/09/2020 et conformément aux articles 13 et 14 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'université Saad Dahleb Blida1 lance la consultation N°03/USDB1/2021 du 21/03/2021 au 04/04/2021 relative à l'**Etude et Suivi Des Travaux De Rénovation Du Réseau Electrique De Haute Tension Au Profit De L'université De Blida 1.**

Seuls seront autorisés à participer à la consultation, bureaux d'études pluridisciplinaires nationaux spécialisés dans les voiries et réseaux divers (VRD) ou corps d'état secondaires (CES) dont l'agrément est en cours de validité et l'homologation par la Sonelgaz dans le cas échéant ; ainsi les architectes inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, peuvent consulter et retirer le cahier des charges auprès de l'Université SAAD DAHLEB – BLIDA1. Route de SOUMAA 09000 BLIDA. Vice rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation.

Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires en cours de validité copies conformes décrites ci-après :

I – Dossier de candidature :

Doit contenir :

- La déclaration de candidature (renseignée, datée et signée) ;
- La déclaration de probité (renseignée, datée et signée) ;
- Certificat d'inscription au tableau national des architectes, agrément en cours de validité pour les bureaux d'études pluridisciplinaires nationaux spécialisés dans les voiries et réseaux divers (VRD) ou corps d'état secondaires (CES) et l'homologation par la Sonelgaz dans le cas échéant ;
- Les statuts de la société s'agissant d'une personne morale ;
- La liste des moyens humains déclarés à la CNAS +diplômes ;
- La liste des moyens matériels (justifiés par des cartes grises et polices d'assurance en cours de validité pour le matériel roulant et factures d'achat pour le matériel non roulants).
- Les pouvoirs du signataire avec les preuves juridiques l'habilitant à présenter une offre et à exécuter le contrat, au nom de l'entreprise ou de la société.

N.B : Conformément à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et avant la publication de l'avis d'attribution provisoire, les pièces suivantes doivent être présentées au service contractant dans un délai de 10 jours:

- L'extrait de rôle (copie conforme) ;
- Certificat d'inscription au tableau national des architectes, agrément en cours de validité pour les bureaux d'études pluridisciplinaires nationaux spécialisés dans les voiries et réseaux divers (VRD) ou corps d'état secondaires (CES) et l'homologation par la Sonelgaz dans le cas échéant (copies conformes) ;
- Les attestations de mise à jour en cours de validité (CASNOS – CNAS) (copies conformes) ;
- La carte d'identification fiscale (NIF) et la carte d'identification statistique (NIS) (copie conforme)
- Le casier judiciaire (original) du soumissionnaire, s'il s'agit d'une personne physique, du Gérant ou du Directeur Général de l'entreprise s'agissant d'une personne morale ;